

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du JEUDI 17 DECEMBRE 2020 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 17 décembre 2020 à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, M. DEGUIN Gérard, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

Étaient représentés :

- Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline pouvoir à Mme Laurence LAMY.
- Mme CHATOT Magali pouvoir à Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte.
- Mr MOINEAU Philippe pouvoir à Mr AMELING Christian.
- Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique pouvoir à Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte.
- M. ROULET Pascal pouvoir à Mr BIELLE-BIARREY Laurent
- Mme TABANON Chantal pouvoir à Mme LAMY Laurence.
- Mme LAFFAGE Stéphanie pouvoir à Mme FERRAND Isabelle.
- Mme DELESCLUSE Pauline pouvoir à Mr JEANNE Vincent.

Absente : Mme ESPINASSE France.

Madame Isabelle FERRAND a été désignée secrétaire de séance.

2020.74 OBJET : MISE EN ACCESSIBILITE ET SECURITE DES BATIMENTS SPORTIFS ET CULTURELS – DEMANDE DE SUBVENTION 2021 AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR).

VOTE : Pour : 28.

Mes chers collègues,

La Commune de Bon-Encontre par délibération du Conseil Municipal en date du 22 février 2017, a approuvé l'agenda d'accessibilité programmé pour mettre en conformité ses établissements recevant du public (ERP).

La Préfecture, par arrêté du 8 juin 2017, a accordé cet agenda pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux sur une période de 6 ans.

Pour cela, dans le cadre des investissements 2021, la Commune va intervenir sur les équipements sportifs et le centre culturel de Delbès.

La Commune offre à ses 6300 habitants le complexe sportif René Lajunie avec des équipements de qualité pour la pratique du rugby, du tennis, du baseball, de

l'athlétisme, de la pétanque, du club subaquatique, une aire de détente multisports complété en 2020 par une aire fitness et un parcours de santé périphérique de 2km.

Les travaux de mise en accessibilité sur chaque bâtiment existant comprennent particulièrement :

- Les sanitaires publics (réaménagement pour la giration des fauteuils, largeur de portes, poignées et barres d'appuis coudées, signalétique),
- Les escaliers (bande podotactile, contraste des marches, main courante prolongée),
- Installation d'un élévateur PMR avec hauteur 3.10m aux deux terrasses de la tribune de rugby engendrant ainsi une extension de 20m²,
- Cheminement non meuble pour accéder aux équipements (accueil, billetterie, escaliers, sanitaires, abords des bâtiments et terrains depuis le parking handicapé).

L'estimation des travaux sur les équipements sportifs s'élève à 256 000 € HT.

Concernant le centre culturel de Delbès, les travaux de mise en accessibilité et sécurité incendie comprennent :

- Remplacement complet du système de sécurité incendie devenu non conforme pour les personnes à mobilité réduite (PMR),
- Aménagement d'un espace sécurisé PMR à l'étage,
- Réaménagement des sanitaires, flash lumineux dans les salles de musique et danse,
- Installation de deux élévateurs PMR pour accéder à la salle de spectacle et la salle de musique situées 60cm plus bas que l'entrée principale,
- Aménagement des abords et escaliers existants.

L'estimation des travaux établie par le Cabinet d'architecture RAUDE s'élève à 138 000 € HT. L'estimation globale de mise en accessibilité des ERP pour 2021 s'élève à 394 000 € HT.

En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, d'autoriser Madame Le Maire à demander auprès de Monsieur Le Préfet une subvention au taux de 40% **au titre de la D.E.T.R** soit 157 600 € pour la réalisation en 2021 de cette opération d'un montant estimé de 394 000 € HT.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

AUTORISE Madame Le Maire à demander auprès de Monsieur Le Préfet une subvention au taux de 40% **au titre de la D.E.T.R** soit 157 600 € pour la réalisation en 2021 de la mise en accessibilité et sécurité des bâtiments sportifs et culturels d'un montant estimé de 394 000 € HT.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 21 décembre 2020

Pour copie conforme

Madame Le Maire

Laurence LAMY

